LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- le G20 et la gouvernance mondiale
- Platon
- le projet ITER



Enseignement militaire supérieur Air



Modern Rome : Campo Vaccino, 1839, J. M. W. Turner (musée Getty, Los Angeles).

Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, l'aptitude à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en questions, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du xx1° siècle.

Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, les *Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « Espace » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « Éthique » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « Sociologie », en alternance avec la rubrique « Philosophie », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « Stratégie » devient « Stratégie de sécurité » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites Intr@def et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez, commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



L'ONU est-elle représentative face au G8?

Sommaire n° 72 Novembre 2010

Les Carnets du Temps

Le mensuel d'information culturelle de l'officier

Centre d'enseignement mili- taire supérieur Air (CEMS Air)	Relations internationales - Géopolitique Le G20 et la gouvernance mondiale4
Directeur de la publication : Col Carlos Martinez	Économie Les théories monétaires
Rédacteur en chef : Cdt Corinne Robillart	Stratégie de sécurité
Rédacteur en chef adjoint : Ltt Gaëlle Vigy	Clausewitz et la philosophie de la stratégie 8
Rédacteurs du CESA : Adc Sylvaine Thébault (R) Adc Jean-Paul Talimi Sgc Fanny Coffin	Philosophie Platon
Soutien technique : Cne Cyril Jozefiak Slt Alexandre Schmitt	Utilisation de l'espace à des fins de défense et de sécurité
Maquette: M. Emmanuel Batisse M. Philippe Bucher Clc Zita Martins Nunes	Histoire de l'aéronautique et de l'espace L'emploi des hélicoptères dans les armées
Clc Stéphanie Moulinou Crédits photographiques: Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA	Droit et institutions Le système juridictionnel français – Le Conseil d'État - 3
Diffusion : M. Pierre d'Andre Cal Julien Biguine Cal Tatiana Romany	Sciences Le projet ITER ou le Soleil « en boîte »
Avt Soraya Ayar Correspondance: CEMS Air 1 place Joffre,	Histoire L'histoire de la légion romaine (vie siècle av. JC. – 476 ap. JC.)
75700 PARIS SP 07 - BP 43 Tél.: 01 44 42 80 64 MTBA: 821 753 80 64 st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr	Pensée politique La politie
Impression: Imprimerie Moderne de l'Est	Éthique Les devoirs - L'éthique des devoirs
Tirage 4 500 exemplaires Les opinions émises dans les articles n'engagent que la	La bibliothèque essentielle La littérature sous les empereurs romains
responsabilité des auteurs. TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS ISSN 1769-4752	Arts L'architecture romaine
	Au fil de la plume 32

Le G20 et la gouvernance mondiale

En novembre, la France va prendre pour un an la présidence du G20 et en janvier 2011 la présidence pour six mois du G8. C'est le moment de réfléchir à la place nouvelle de ces mécanismes, qui existent depuis 1975 pour le G8 et depuis 1999 pour le G20.

Plus de soixante-cinq ans après la création de l'ONU, le monde connaît bien des crises non résolues, mais pas de guerre généralisée. Bien des progrès ont été réalisés mais ses résolutions sont souvent ignorées et contournées. Pourtant, chaque fois qu'un nouveau foyer d'incendie se déclare, c'est vers l'ONU que l'on se tourne.

Elle reflète la communauté internationale tout entière, contrairement à la SDN, orpheline dès l'origine des États-Unis, qui en avaient pourtant été les inspirateurs. L'ONU regroupe 192 pays, ce qui résulte largement de l'élan qu'elle a donné à la décolonisation, en particulier en Afrique, continent passé de 4 pays en 1945 à 54 actuellement. L'implosion de l'Union soviétique et de la Yougoslavie a contribué à une nouvelle augmentation de ses membres.

Sauf au Conseil de sécurité avec ses cinq membres permanents, tous les pays jouissent de l'égalité des votes. Obtenir une majorité exige discussions et compromis, y compris pour éviter un vote grâce à la pratique du consensus. L'ONU a ainsi échappé à l'unanimité qui a paralysé la SDN.

Son secrétaire général, doté de pouvoirs modestes par la Charte, a su prendre une place éminente dans le monde, ses huit titulaires successifs ayant su, chacun selon sa personnalité, régler dans leur bureau ou lors de leurs voyages bien des différends avant qu'ils n'éclatent.

Les opérations de maintien de la paix (OMP), complétées par des activités de police, d'administration publique, d'élections, d'actions humanitaires, etc., sont l'une des innovations de l'ONU. Elles comptent 100 000 hommes, fournis par plus de 100 États-membres ; 2 000 d'entre eux ont perdu la vie depuis 1948. Depuis quelques années, l'ONU a recouru à des concours militaires extérieurs (OTAN, CEDEAO, Union africaine).

Il serait injuste d'oublier les initiatives de l'ONU dans nombre de domaines : développement, aide humanitaire, environnement, promotion de la femme, lutte contre la pratique des enfants-soldats, le trafic des diamants, la corruption, les drogues, le terrorisme et la piraterie, le SIDA, la prolifération des armes nucléaires, pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, etc.

Un Conseil des droits de l'homme créé en 2006 cherche à faire oublier l'ancienne Commission, souvent timide ou partiale. Depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée à Paris en 1948, de nombreuses conventions ont été votées, répression des génocides, droits économiques, sociaux et culturels, droits civils et politiques, droits des femmes, de l'enfant, des travailleurs migrants, discrimination raciale, apartheid, torture, disparitions forcées de personnes, droit de la mer, droits des peuples autochtones...

Notons la mise en place d'une justice pénale internationale, avec des tribunaux spécifiques (Rwanda, Sierra Leone, Cambodge, ex-Yougoslavie), ainsi qu'une Cour pénale globale installée à La Haye, où siège aussi la Cour internationale de justice, qui a réglé pacifiquement, par ses arrêts ou ses avis, maints litiges entre États.

Il est vrai que l'agenda des sessions annuelles de l'Assemblée générale est trop chargé et répétitif, que trop de résolutions du Conseil de sécurité ne sont pas respectées. Il y a nombre de gaspillages dans le fonctionnement de la famille onusienne, avec 20 institutions spécialisées et des dizaines de fonds et de programmes.

De sérieuses économies ont été réalisées au cours des dernières décennies. Le budget de l'ONU représente 10 milliards de dollars (dont plus de 7 pour les OMP), soit moins de 1 % des dépenses militaires mondiales.

La réforme du Conseil de sécurité reste bloquée : le veto des cinq membres permanents est contesté, cependant qu'un fort courant souhaite l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents.

L'existence du G20, avec des pays émergents dynamiques (Brésil, Afrique du Sud, Inde, etc.) est sans doute une menace pour l'ONU, sur le plan politique et sur celui du développement. D'autres institutions existent, tels le Forum économique de Davos (lancé en 1971) ou le Club de Madrid (créé en 2001 et composé de plus de 70 anciens leaders de pays démocratiques), gagnent en influence, et certains verraient bien l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques, 32 pays membres), prendre la main en matière économique.

Pour éviter que l'ONU soit davantage marginalisée, il faut en réaffirmer le caractère utile et même indispensable. « Lorsqu'une chose bonne a des inconvénients, il vaut mieux supprimer les inconvénients que la chose », comme l'écrivait Montesquieu. C'est vrai de l'ONU, qui peut, qui doit rester l'une des chances de l'humanité.

Les théories monétaires

L'intégration économique de la monnaie oppose deux conceptions doctrinales de politique économique (la conception keynésienne et la conception néoclassique) quant à leurs impacts sur la sphère réelle et à leurs objectifs finaux.

Nature de la monnaie

D'un point de vue institutionnel, la monnaie constitue un moyen de paiement caractérisé par l'universalité : elle doit être acceptée par tous, au sein d'une communauté. Sa valeur est fondée sur la confiance qu'ont en elle ses porteurs. Sa sécurité est un devoir pour l'Autorité monétaire. Si cette dernière ne l'assure plus, devient monnaie ce que tout le monde considère être monnaie (paquet de cigarettes américaines à Berlin en 1945, après l'effondrement du mark). La monnaie est un bien spécifique, détenu en raison de ses fonctions d'intermédiaire des échanges, d'unité de mesure et d'instrument de réserve. Ces trois fonctions s'expliquent par une propriété essentielle de la monnaie : sa liquidité, permettant d'acquérir n'importe quel bien ou service. Toutefois, elle n'est réserve de valeur que si l'inflation ne ruine pas cette qualité fondamentale.

Monnaie-voile ou monnaie active?

La monnaie exerce-t-elle une influence sur la production ? Il faut distinguer deux sphères de l'économie : la **sphère monétaire**, dans laquelle sont fixés les prix, et la **sphère réelle**, matérialisée par les biens. Deux doctrines s'opposent :

- Dans une approche **dichotomique** (théorie néoclassique), les deux sphères sont indépendantes. La monnaie ne joue un rôle essentiel que dans la sphère monétaire. Elle détermine les prix selon la **théorie quantitative :** sous certaines conditions, le niveau général des prix est strictement proportionnel à la masse monétaire. Dans la sphère réelle, la monnaie n'est qu'un voile sur les échanges réels.
- Dans une approche **intégrationniste** (théorie keynésienne⁽¹⁾), sphère monétaire et sphère réelle coïncident. Il s'ensuit logiquement une conception active de la politique monétaire, qui, combinée avec une politique budgétaire, est susceptible d'agir sur la conjoncture.

Offre et demande de monnaie

La **demande** de monnaie, selon l'**analyse néoclassique**, est motivée par des encaisses de transaction et de précaution, destinées à la consommation et à l'épargne. Pour Friedman⁽²⁾, fondateur de l'École monétariste qui a renou-

velé la pensée néoclassique, la demande de monnaie est une fonction **stable**, dépendante du revenu permanent, car les encaisses monétaires intègrent une dimension patrimoniale (actifs réels, financiers et humains).

La **vision keynésienne** ajoute une dimension spéculative à cette demande ; elle dépend aussi du taux d'intérêt. S'il est élevé, alors les agents répartiront leur portefeuille au profit de titres de placement. Mais s'il devient faible, alors ils thésauriseront davantage et placeront moins. Donc, pour Keynes, la demande de monnaie est **instable** et potentiellement élastique au rendement des titres (taux d'intérêt).

L'offre de monnaie, c'est-à-dire la quantité d'instruments monétaires en circulation, peut être endogène ou exogène. Elle est exogène (Friedman) lorsqu'elle est fixée par les banques commerciales et régulée par la Banque centrale.

Ainsi, les ménages et les entreprises n'exercent aucune influence sur la monnaie, et la responsabilité de l'inflation incombe à la Banque centrale. Mais de plus en plus de théoriciens considèrent que la quantité de monnaie est au moins partiellement **endogène**, les agents non bancaires exerçant une influence sur le marché quand ils se portent demandeurs de monnaie.

Sur tout marché, la rencontre de l'offre et de la demande conduit à un **équilibre**. Mais il se réalise de façon différente selon les théories :

- Pour Keynes, les variations du taux d'intérêt assurent l'équilibre du marché monétaire : elles peuvent relancer l'activité économique *via* l'investissement ou, au contraire, la freiner en cas de risque inflationniste.
- Pour Friedman, les variations du taux d'intérêt ne jouent aucun rôle. Tout accroissement de l'offre de monnaie provoque une inflation : les agents comprennent qu'ils ont été dupés par une illusion monétaire, ils révisent leurs anticipations du niveau d'inflation à la hausse et réévaluent leurs encaisses réelles à la baisse, sur la base des nouveaux prix relatifs. L'inflation abaisse alors leur pouvoir d'achat réel, sans résorber le chômage⁽³⁾.

Aujourd'hui, la politique keynésienne s'efface derrière la stratégie des banques centrales, qui privilégient la stabilité monétaire.

- 1. J. M. Keynes, Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, 1939.
- 2. M. Friedman, The rôle of Monetary Policy, 1968.
- 3. Dilemme entre inflation et chômage révélé par la courbe de Phillips (cf. Carnets du Temps n° 44, février 2008).

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Clausewitz et la philosophie de la stratégie

La stratégie a connu des transformations prodigieuses au cours des dernières décennies. Elle a débordé de la sphère militaire pour couvrir tout le champ conflictuel avec une combinaison de moyens diplomatiques, économiques et militaires. Elle met en œuvre des moyens de plus en plus perfectionnés, avec une composante scientifique et technique qui tend à reléguer au second rang le courage des combattants et l'ingéniosité du stratège. C'est du moins la vision dominante que les Américains essaient d'imposer avec leur discours sur la Transformation.

Quel est l'impact réel de ces transformations dont la portée ne peut être niée ? Est-il possible de retrouver, au-delà de ces changements continuels et accélérés, quelques invariants qui permettent de replacer l'actualité dans le temps long, de redécouvrir les fondements et les principes de la stratégie ? Cela est certainement possible et la vogue des classiques, de Sun Zi à Clausewitz, suffit à le prouver. Facile à comprendre, Sun Zi est aujourd'hui l'auteur le plus connu. Il fascine par son antiquité et par son exotisme. Clausewitz n'a pas ces avantages. Homme du xixe siècle, il est encore relativement proche de nous. De plus, il a un passé chargé, sinon douteux, puisqu'on l'a maintes fois accusé d'avoir été l'une des sources intellectuelles du militarisme prussien. Enfin, il a le défaut d'avoir la plume prolixe comme dans son traité, *Vom Kriege* (*De la guerre*), écrit dans un style difficile à lire qui doit beaucoup à l'idéalisme philosophique allemand.

Pourtant, Clausewitz connaît, depuis une trentaine d'années, un retour en grâce remarqué. Le principal point de départ a été la nouvelle traduction américaine par deux grands spécialistes, Michael Howard et Peter Paret, publiée en 1976. Elle s'est très vite imposée comme un *textbook* dans l'enseignement militaire américain et les traductions ont alors déferlé dans tous les pays. Clausewitz a inspiré de multiples travaux dans les domaines les plus divers, y compris la stratégie spatiale et la stratégie de lutte contre les menaces asymétriques. Comment expliquer un tel succès, une telle diversité d'application? Tout simplement en raison de la méthode même du général prussien.

Contrairement à lui, son grand concurrent Jomini essayait de poser des règles immédiatement applicables, d'apprendre le maniement d'une armée sur la carte, sur le théâtre d'opérations. Il partait de l'histoire pour accumuler des exemples dont il tirait des principes.

Clausewitz ne donne pas de règles applicables, il essaie de faire comprendre la complexité inhérente au phénomène de guerre et d'en tirer des méthodes de raisonnement. Il recourt à l'histoire pour illustrer ses propositions, mais celles-ci lui sont dictées par le raisonnement. Il part d'un concept central, la guerre, et s'efforce d'en tirer toutes les implications : qu'est-ce que la guerre ? Quelles en sont les finalités ? Quels en sont les moyens ?

À chaque fois, une proposition donne lieu à une suite logique à la manière d'une pelote de laine que l'on tire en faisant surgir constamment de nouveaux fils, ici de nouvelles questions, de nouvelles conséquences pour le raisonnement. La méthode est rigoureusement philosophique : on part du concept pour aboutir à un système.

Cela se vérifie dans tous les aspects du problème. Clausewitz ne se contente pas de poser des principes généraux. Ce qui est remarquable chez lui est qu'il accepte d'entrer dans des discussions très concrètes sur la défense en montagne ou le franchissement des marais. Même ces passages, devenus totalement désuets d'un point de vue tactique, restent profitables d'un point de vue stratégique. Clausewitz, après avoir exposé le problème concret, remonte à la source intellectuelle, essaie de cerner le problème théorique suggéré par la question concrète, toujours avec l'idée centrale : les moyens ne peuvent pas être étudiés indépendamment de la fin. La grande démonstration de Raymond Aron a joué un rôle essentiel dans la nouvelle interprétation de Clausewitz. Les lectures militaires du xixe siècle et de la première moitié du xxe siècle s'efforçaient d'interpréter Clausewitz en fonction des préoccupations immédiates de l'époque : comment faire la guerre ? comment employer au mieux les moyens ? La question des fins était renvoyée en arrière-plan, elle était censée ne pas avoir d'influence directe sur la conduite des opérations.

Aron a restitué au questionnement de Clausewitz sa véritable signification : tout ramener aux fins ; c'est en cela qu'il est actuel et que sa méthode de raisonnement peut être transposée à des situations, à des conflits, dont il ne pouvait avoir la moindre idée.

Platon

On affirme souvent que la philosophie platonicienne distingue deux « mondes », un monde sensible (le monde que nous percevons par nos sens) et un monde intelligible (qui ne serait appréhendé que par l'intellect, la raison). Cette distinction n'est pas fausse, et il est vrai que Platon distingue (République, 1. X) de tous les lits sensibles, ces lits où chacun d'entre nous dort : ils sont multiples, soumis au « devenir » – ce qui signifie qu'ils ont été fabriqués et qu'ils seront un jour détruits -, le lit, l'essence du lit, modèle parfait, éternel et unique. C'est donc l'esprit seul qui appréhende le parfait, ce que Platon nomme l'Idée (Eidos), on serait tenté de dire le Concept, mais à condition d'entendre par là une réalité plus réelle que la réalité sensible. La réalité intelligible est seule objet de science, alors que le sensible, étant en devenir, n'est objet que d'opinion (doxa).

De l'exemple à l'essence : la maïeutique

C'est cette réalité immuable que le philosophe s'efforce d'appréhender en passant du perçu au conçu. Et c'est à elle que les interlocuteurs de Socrate sont aveugles. La structure même de nombreux dialogues platoniciens en témoigne. Alors que Socrate interroge son interlocuteur sur l'essence d'une chose (Hippias: « Qu'est-ce que le beau? ») celui-ci répond le plus souvent, plein de cette fausse assurance qu'a pu lui procurer le commerce des sophistes, en se plaçant au niveau de simples exemples et se montre ainsi incapa-

ble de s'élever à l'essence, c'est-à-dire à l'universel. Ce que ne comprennent pas les interlocuteurs de Socrate, c'est la nature même de la question socratique : non pas « Qu'est-ce qui est beau ? » (auquel cas une énumération d'exemples aurait effectivement été suffisante), mais « Qu'est-ce que le beau? ».

La méthode socratique, l'art d'accoucher les esprits - la maïeutique - a précisément pour but de permettre cette remontée à l'essence. Et le questionnement socratique – cette ironie, qui étymologiquement signifie question – vise à mettre l'interlocuteur en contradiction avec lui-même pour qu'il prenne conscience de son ignorance (c'est le moment du doute : l'aporie) et que naisse en lui le désir de savoir.

Platon et les sophistes

Platon, d'origine aristocratique, était destiné à la politique. Mais une double expérience – la tyrannie des Trente et la condamnation à mort de Socrate par la démocratie athénienne – va le détourner de la politique. Ce qui signifie, non pas que Platon va abandonner la politique, mais qu'il va effectuer un détour par la philosophie afin de définir les normes d'une véritable action politique : opposition frontale à l'influence, jugée désastreuse, des sophistes et d'un relativisme (Protagoras: l'homme est la mesure de toutes choses) qui pouvait aboutir à un refus du droit et à un éloge de la force (Calliclès qui affirme que la loi étant faite par les faibles et par le plus grand nombre, dans leur intérêt exclusif, n'est qu'une ruse d'esclaves – et que la vraie justice, la justice selon la nature, c'est la force : Sensualité, licence, liberté sans réserve, voilà la vertu et le bonheur). Contre de telles dérives, Platon affirmera que la justice est le respect de la hiérarchie naturelle, tant dans la cité (Magistrats > Gardiens > Producteurs) que dans l'homme (Raison/partie dominante>Thumos/partie énergique > épithumia/partie désirante). En d'autres termes : au sein de l'État la hiérarchie est celle de l'ordre politique, militaire, économique, et quant à l'homme juste, c'est celui qui est conduit par la raison. Serait injuste une cité qui serait dirigée par le militaire ou l'économique, comme serait injuste un homme qui serait dirigé par ses passions.

Sur une image d'Épinal

Cette distinction du sensible et de l'intelligible a donné lieu à bien des malentendus. On a fait de Platon un idéaliste n'ayant que mépris pour le monde réel, image d'Épinal du philosophe « planant » au-dessus des choses de ce monde. Image que Baudelaire transposera lorsqu'il fera du poète, dans *L'Albatros*, le génie inadapté à ce monde prosaïque et indigne de lui. Or si Platon *distinguait* bien deux ordres de réalité, il ne les *séparait* nullement et n'en faisait pas deux « mondes ». Le mythe de la caverne, au L. VII de la *République*, met en scène cette nécessaire élévation du sensible vers l'intelligible, mais le philosophe est invité à *redescendre* dans la caverne, ce qui symbolise la prise en charge de ce monde quotidien – notamment au niveau politique. L'idée est que le pouvoir doit être fondé sur un savoir : la cité devra donc être organisée de manière rationnelle. Au xx^e siècle, à la suite de l'expérience totalitaire, on a parfois été tenté de voir dans cette omniprésence du politique et de la raison un germe de totalitarisme (Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*).

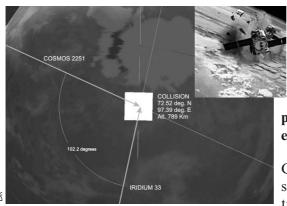
Utilisation de l'espace à des fins de défense et de sécurité

Ce matin, le président de la République observe attentivement les installations nucléaires iraniennes de Natanz sur une image satellite Hélios. Demain, il participe à une réunion décisive du Conseil de sécurité de l'ONU sur le sujet. Au même moment, une patrouille de deux Mirage F1CR décolle de Kandahar. Les pilotes partent en vol avec d'autres images Hélios qui leur ont permis de préparer leur mission de reconnaissance tactique sur un camp présumé d'entraînement d'insurgés. Premier contact radio avec l'AWACS. Les deux Mirage sont « retaskés » sur une mission d'appui aérien au profit de troupes de la coalition en difficulté. Un drone Harfang, guidé par liaison satellite depuis Bagram, est présent sur zone depuis le début de l'accrochage. Grâce au guidage coordonné du drone et de l'équipe au sol, les Mirage délivrent leurs armements, dégageant ainsi nos soldats du feu. Ces deux événements distans de 7 000 km, ont une chose en commun: l'espace. En effet, ce matin, l'espace a permis à notre Président d'apprécier de façon autonome la situation. Et, en même temps, il a été une des clés permettant la réussite de la mission des deux Mirage engagés en Afghanistan.

L'espace est donc un enjeu vital. C'est à la fois un outil stratégique et un multiplicateur de forces.

Le 11 janvier 2007, la Chine détruit volontairement un de ses satellites à l'aide d'un tir de missile balistique, créant à cette occasion de nombreux débris. Elle devient le troisième pays après les États-Unis et la Russie à procéder à ce type de test et dévoile ainsi l'intérêt stratégique qu'elle porte à ce milieu.

Le 10 février 2009, les satellites *Iridium 33* et *Cosmos 2251* entrent en collision provoquant plus de 600 gros débris. Selon les spécialistes, quatre ou cinq collisions ou destructions volontaires de cette ampleur provoqueront une réaction en chaîne exponentielle qui rendra l'espace inutilisable. Ce milieu possède en effet des caractéristiques propres qui doivent contraindre notre action. L'espace ne se « nettoie » pas comme un théâtre d'opérations classique. Il est global, homogène et appartient à tout le monde : c'est un « *global commons* » au même titre que la haute mer ou le cyberespace. Donc, si le militaire occupe aujourd'hui une place de plus en plus importante dans l'espace, ce dernier ne doit pas pour autant devenir le théâtre d'affrontements directs sous peine de s'en interdire à jamais la jouissance.



Ces faits nous enseignent deux principes importants:
Les grandes puissances doivent prendre conscience de la nécessité d'un « développement durable » de l'espace exo-atmosphérique. Et cet espace commun est et restera un milieu contesté.

C'est donc pour toutes ces raisons – caractère vital, contestation permanente et développe-

ment anarchique –, que la France doit rester une puissance spatiale complète et autonome. Pour garantir sa liberté d'action dans ce milieu, elle doit donc protéger ses différents segments (sol, transmissions et spatiaux) et consolider **trois piliers** qui sont **stratégiques** :

- Le premier est **industriel**. Nous devons continuer, au niveau national ou européen, à développer et à construire des satellites. Cela nécessite un effort R&T (recherche et technologie) important de la part de l'État et de nos entreprises.
- Le second est **l'accès**. Il est nécessaire de conserver une capacité autonome de lancement en pérennisant nos vecteurs et notre base de tir à Kourou. Dans le futur, nous devons imaginer une capacité réactive d'accès à l'espace qui nous garantirait une meilleure protection de nos services contre un éventuel déni.
- Enfin, le dernier est la **surveillance**. Nous devons savoir à tout moment ce qui se passe dans ce milieu décloisonné. Cette mission incombe à l'armée de l'air, qui possède des moyens performants (radar *Graves*). Par des temps particulièrement contraints financièrement, la coopération internationale est dans ce domaine indispensable. Cependant, nous devons conserver une « ossature » nationale qui garantira notre indépendance d'appréciation de la SSA (*Space Situation Awareness*).

La France possède un héritage spatial extrêmement riche et elle a aujourd'hui, en particulier par le biais de sa défense, la volonté de poursuivre dans cette voie. En effet, les armées s'engagent au plus haut niveau en rédigeant un concept d'utilisation de l'espace à des fins de défense et de sécurité et en créant un commandement interarmées de l'espace (juillet 2010).

L'emploi des hélicoptères dans les armées

Aujourd'hui indispensable, l'hélicoptère est omniprésent dans les opérations militaires modernes. Au départ uniquement dévolu à des missions de soutien, son insertion se fit en marge des premiers conflits (Indochine, Corée, Algérie) au sortir de la seconde guerre mondiale. Évoluant au fil des innovations techniques, l'hélicoptère se voit peu à peu affecter des missions de combat, jusqu'à être de nos jours complètement intégré aux opérations aériennes.

Retour en arrière sur la fortune des « voilures tournantes » au sein des forces armées.

L'emploi des premiers hélicoptères en opération date des guerres d'Indochine (1946-1954). En 1950, le capitaine Santini est le premier à employer l'hélicoptère sur le théâtre d'opérations indochinois : il l'utilise pour effectuer des missions d'évacuation sanitaire. Jusqu'à cette date, les blessés sont évacués à pied à travers des kilomètres de jungle ou par avion (*Morane 500*), ce qui nécessite l'installation de pistes d'atterrissage. Peu à peu, l'hélicoptère monte en puissance et accapare cette mission d'EVASAN. En effet, les qualités de l'hélicoptère (manœuvrabilité, vitesse) lui permettent de s'affranchir des contraintes particulièrement difficiles du théâtre indochinois. Outre cette mission d'EVASAN, l'hélicoptère est également utilisé pour le réglage des tirs d'artillerie.

L'armée française est principalement dotée d'appareils américains : *Hiller* (*UH-12* et *UH-23*) et *Westland-Sikorsky* (*S-51* et *S-55*). À la fin du conflit, l'armée de l'air et l'armée de terre comptent à elles deux une quarantaine d'appareils pour une soixantaine de pilotes. Les effectifs reflètent la montée en puissance de la « voilure tournante » lors du conflit indochinois. L'emploi de l'hélicoptère reste malgré tout un phénomène en marge de la guerre d'Indochine.



Vertol H-21 sur le théâtre algérien.

Dès la fin du conflit, les hélicoptères sont transférés sur le théâtre algérien. Ceux-ci connaissent des évolutions fondamentales. D'un point de vue organique, l'armée de terre crée un commandement unique pour ses matériels aériens. Tous les moyens aériens de l'armée de terre, incluant l'aviation légère d'observation d'artillerie

(ALOA) et les hélicoptères, sont regroupés au sein de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) dès le 22 novembre 1954.

L'emploi des hélicoptères subit lui aussi une véritable révolution. Les nouvelles machines (*Sikorsky H-34* et *Vertol H-21*), plus puissantes, élargissent les missions de soutien des hélicoptères. Non seulement elles permettent de transporter des commandos, mais aussi de fournir de l'appui feu sur le terrain, dans le cadre de détachements d'intervention héliportés (DIH). Équipés de mitrailleuses et de canons de 20 mm Mauser, les hélicoptères armés (les *Pirate*) deviennent indispensables à la protection et à l'appui des hélicoptères transférant les commandos et des troupes au sol. L'appui aérien prend une autre dimension avec l'introduction de l'*Alouette II*. Équipée d'une turbine et surtout capable d'emporter des roquettes de 37 mm et des missiles (*SS-10* et *SS-11*), elle préfigure le rôle de combat des hélicoptères.

Les évolutions technico-tactiques, notamment le vol tactique de jour et de nuit grâce aux JVN (jumelles de vision nocturne) alliées à la souplesse des turbines et à la diversification des armements (panier de roquettes et missiles) ouvrent de nouvelles perspectives d'emploi, centrées sur le combat. Désormais étroitement inséré dans les opérations terrestres, l'hélicoptère est à même de délivrer ses feux au profit de missions de soutien ou de destruction. La nouvelle génération d'appareils, symbolisée par le *Tigre*, possède une véritable capacité de combat.

Les hélicoptères doivent maintenant faire face à un nouveau défi dans leur évolution : l'intégration au sein d'opérations aéroterrestres interarmées. En

effet, l'imbrication croissante des moyens terrestres et aériens sur un théâtre d'opérations pour mener à bien des missions complexes, telles que l'interdiction ou la sécurisation d'une zone, suppose un haut niveau de coordination. Dans ce cadre, la numérisation de l'espace de bataille, telle qu'elle se fera avec le *Tigre*, constitue un défi majeur.



Tigre.

L'intégration des hélicoptères aux opérations aériennes représente un enjeu spécifique. Dans le cas des opérations en Afghanistan, tous les moyens aériens (avions, hélicoptères, drones) sont intégrés au sein du *Combined Air Operations Center* (CAOC). Une coordination permanente permet de connaître en continu les positions amis/ennemis H24 et réduit ainsi le risque de tir fratricide tout en facilitant la prise de décision. L'hélicoptère doit connaître l'ensemble du dispositif pour éviter les *kill zones*, les *show of force* et les drones, et pour évoluer au cœur des opérations aériennes modernes.

Sous la haute direction de monsieur Patrick Facon, directeur de recherche au Service historique de la Défense

Le système juridictionnel français – Le Conseil d'État - 3

La Constitution du 13 décembre 1799, inspirée par Sieyès, emprunte à la tradition monarchique la conception d'un exécutif fort et reprend aussi l'institution du Conseil d'État, avec ses conseillers et maîtres des requêtes qui, héritier du Conseil du roi, sera à la fois le grand conseil du Gouvernement, placé à côté de l'exécutif, et même du législatif, pour éclairer et préparer les décisions et les projets de lois, et la plus haute juridiction suprême de l'ordre administratif français – sans en constituer pour autant le « 3° degré » – après les juridictions administratives de première instance et d'appel, respectivement de premier et de second degré.

Missions et prérogatives

Le Conseil d'État exerce une double mission : conseiller le Gouvernement pour la **préparation des projets de lois** et de décrets, être le **juge administratif suprême** des activités des administrations. À ce titre, il assure également la gestion des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs.

Organisation et recrutement

La présidence du Conseil d'État est confiée à un « vice-président ». Cette appellation est le souvenir de l'époque où le Conseil d'État était présidé par le chef de l'État ou par une autorité politique. Il compte environ 300 membres et est organisé en « sections » :

- La **section du contentieux** assure la fonction de « juge » des administrations.
- Cinq sections consultatives les sections de l'intérieur, des finances, sociale, de l'administration et celle des travaux publics, ainsi qu'une sixième, la section du rapport et des études –, rendent des avis au Gouvernement sur les projets de loi, de décrets, et effectuent des études juridiques.

Le **secrétariat général** assure la gestion du Conseil d'État et de la juridiction administrative.

Le **recrutement** au Conseil d'État s'effectue de deux façons : par concours (ENA) ou par « le tour extérieur ». Les recrutés par concours sont d'abord « auditeurs », avant d'être nommés « maîtres des requêtes » puis « conseillers d'État ». Les nominations au tour extérieur, généralement aux échelons de maître des requêtes ou de conseiller d'État, se font soit par le Gouvernement, soit sur proposition du vice-président du Conseil d'État.

Un corps spécifique d'avocats spécialisés, intervenant également lors de pourvois devant la Cour de cassation, réuni en un **ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation**, assure la défense des parties se pourvoyant en cassation.

Les avis du Conseil d'État

Au titre de sa mission première, le Conseil d'État est le conseiller du Gouvernement pour la préparation des projets de loi, d'ordonnance et de certains décrets. Il traite également des demandes d'avis émanant du Gouvernement et effectue à sa demande, ou à sa propre initiative, des études. Depuis la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, le Conseil d'État peut également être saisi par le président de l'Assemblée nationale ou du Sénat d'une proposition de loi élaborée par les parlementaires. Depuis la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, le Conseil d'État est également consulté sur les projets ou les propositions de loi du pays, propres à la Nouvelle-Calédonie. Le juge administratif suprême : la requête, l'instruction et la décision (« arrêt »)

La **requête** devant le Conseil d'État est un « pourvoi en cassation » en **matière administrative**. Le Conseil d'État vérifie le respect des règles de procédure et la correcte application du droit par les juges du fond.

Une fois l'affaire enregistrée au greffe du Conseil d'État, le demandeur dépose un « mémoire ampliatif », reprenant les moyens de droit sur lesquels il se fonde pour obtenir la « cassation » de la décision attaquée, auquel le défendeur répond par un mémoire en défense. Le dossier est alors instruit par la section compétente du Conseil d'État et une décision (« arrêt ») est rendue. Le jugement ou l'arrêt attaqué n'est annulé que si la procédure a été irrégulière ou les règles de droit mal appliquées. En cas d'annulation, le Conseil d'État ne statuera qu'exceptionnellement sur le fond du dossier. Généralement il renverra le cas à la juridiction inférieure, qui statuera à nouveau.

La jurisprudence du Conseil d'État

Le Conseil d'État, juridiction suprême de l'ordre administratif, unique en France, interprète les règles du droit administratif et « unifie » la **jurisprudence administrative**, au fil des réponses fournies dans ses arrêts. Cette jurisprudence, dans un monde en constante évolution, est elle-même amenée à évoluer. Ce qui ne constitue pas l'un des moindres défis posés à l'Institution.

Perspectives et enjeux

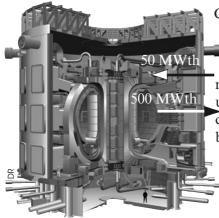
La France est la patrie du Code civil, aussi bien que du Conseil d'État, même si l'internationalisation du droit est une réalité. La mondialisation doit s'accompagner d'une évolution et d'une harmonisation du droit, civil aussi bien qu'administratif. C'est l'un des défis du siècle, posé à la France et au Conseil d'État français, en matière de droit administratif. Pour y répondre, le Conseil d'État a créé une délégation aux relations internationales, placée sous l'autorité directe du vice-président, en liaison avec le secrétariat général, chargée de gérer les relations internationales du Conseil d'État.

Le projet ITER ou le Soleil « en boîte »

Les sources de combustible comme le pétrole et le gaz s'épuisent peu à peu et alimentent aujourd'hui le réchauffement climatique. Trouver une nouvelle source d'énergie propre et durable est donc une priorité, d'autant plus que la demande mondiale d'énergie va doubler dans les cinquante prochaines années. L'énergie de fusion est l'une des solutions. En 1985, lors du sommet de Genève, Mikhaïl Gorbatchev propose de réaliser un programme international dans le domaine afin de vérifier la faisabilité scientifique et technique de la fusion nucléaire comme nouvelle source d'énergie.

Inventé en 1950 par les Russes et mis au point dans les années 1960, le *Tokamak* (*Toroidalnaya Kamera c Magnitnymi Katushkami*) est la première machine à exploiter la fusion nucléaire. Cette technique se développe ensuite un peu partout dans le monde comme au Japon avec le *JT60*, en Angleterre avec le *JET* ou en France avec le *TFR* et le *Tore Supra*. Mais son usage reste limité pendant une quarantaine d'années en raison des moyens restreints. Le projet ITER annonce donc la possibilité de mettre en œuvre toutes les conditions pour une expérimentation optimale. Il s'agit de recréer le processus de la fusion qui est notamment à l'origine de l'énergie solaire. Au sein du Soleil, et à plus de 15 millions de degrés, les atomes d'hydrogène fusionnent sous pression gravitationnelle et se transforment en hélium, dégageant une énergie colossale. Au sein d'un réacteur, ce mélange en fusion, appelé plasma et composé de deutérium et de tritium, devra atteindre des températures au moins dix fois supérieures.

En 1986, les États-Unis, l'Europe (en association avec le Canada) et le Japon rejoignent le projet soviétique ITER, placé sous l'autorité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les phases du projet s'enchaînent: la phase de conception (*Conceptual design activities*) entre 1988 et 1990, d'ingénierie (*Engineering design activity*) entre 1992 et 1998 (suite à laquelle les États-Unis se retirent, estimant le projet incertain et ruineux) puis de coordination (*Coordinated technical activities*) de 2001 à 2002, qui soulève les problèmes d'implantation, financiers et juridiques. En 2003, la Chine et la Corée du Sud rejoignent le projet et les États-Unis le réintègrent. Pour le reste, la Suisse y prend part à travers Euratom, et le Brésil et le Kazakhstan déposent leur candidature. En 2007, la phase de conception débute sur le site de Cadarache, en France. La phase d'exploitation, prévue pour 2019, devrait durer vingt et un ans. À l'issue, l'installation sera démantelée.



Cœur du dispositif ITER.

Cette technique aurait l'avantage, par rapport à la fission⁽¹⁾, de produire moins de déchets radioactifs et d'éviter les risques d'explosion ou de contamination à grande échelle. Si cette expérimentation fonctionnait, elle permettrait d'obtenir une source d'énergie quasi illimitée, s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de lutte contre le changement climatique. Malheureusement, celle-ci est loin d'être maîtrisée. Aujourd'hui, il n'existe aucun moyen de contrôler le plasma en fusion, de produire du tritium à grande échelle⁽²⁾ ou d'isoler le mélange par un matériau. Or, les problèmes énergétique et

climatique sont plus que jamais d'actualité. Ainsi, certains scientifiques⁽³⁾ insistent sur la nécessité de développer la fission en parallèle, à travers le nucléaire de quatrième génération, dont la centrale IV *Superphénix* est le prototype⁽⁴⁾. Pour un coût dix fois inférieur, elle permettrait d'offrir une solution durable et propre (transformation des déchets en combustible). En attendant, il est à craindre qu'ITER, avec ses dix milliards d'euros à débourser sur quarante ans dont 6,6 milliards pour l'Europe – ne pénalise d'autres axes de recherches relatifs à l'énergie, peut-être plus adaptés à l'urgence de la situation.

Mais la fusion reste une solution d'avenir. Aujourd'hui, deux autres projets se développent en parallèle d'ITER: la fabrication du réacteur expérimental DEMO dont l'objectif est de démontrer la faisabilité industrielle de la production d'électricité par la fusion nucléaire et le projet HIPER (High Power Laser Energy Research) qui, contrairement à ITER qui utilise un champ magnétique ou électrique, cherche à provoquer la fusion par l'intermédiaire d'un laser à impulsion. À Cadarache, le projet ITER se poursuit, constituant une véritable aubaine pour la France et l'Europe sur le plan du rayonnement scientifique. Un jour peut-être, rendra-t-il aux hommes leur énergie vitale.

- 1. La fission nucléaire implique un fractionnement d'atomes lourds libérant de l'énergie.
- 2. Il y a également un risque de prolifération des armes nucléaires et d'accidents du travail (matière qui s'infiltre).
- 3. Les physiciens Sébastien Balibar, Yves Pomeau et Jacques Treiner.
- 4. Fermée en 1998 suite à une exigence des Verts.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

L'histoire de la légion romaine (vie siècle av. J.-C. – 476 ap. J.-C.)

La légion romaine reste une légende. Son sens de la discipline, de la coordination et de l'engagement en ont fait une des armées les plus fortes au monde pendant plusieurs siècles. Grâce à elle, la petite cité romaine a pu conquérir l'Italie, soumettre les deux plus grandes puissances méditerranéennes, la Grèce et Carthage, puis étendre son Empire aux frontières du monde connu. Rien ne semblait pouvoir l'arrêter.

La légion romaine apparaît réellement sous Servius Tullius (fin vre-ve av. J.-C.). À l'origine, elle se compose de soldats citoyens de la République, volontaires, dont le rang et la fonction au sein de l'armée dépendent de leur richesse⁽¹⁾. Les Romains les plus fortunés qui peuvent se procurer un équipement de meilleure qualité sont donc censés constituer l'élite de la légion et sont réputés montrer plus d'ardeur au combat, justement parce qu'ils possèdent des biens et des terres à protéger. Alignés, portant leurs boucliers devant eux pour former une barrière protectrice, les soldats combattent avec détermination, prêtant serment de totale obéissance à leurs chefs et renonçant à la protection de la loi.

Expansion romaine et hégémonie en Méditerranée

Entre 400 et 146 av. J.-C., Rome devient une puissance hégémonique en Méditerranée, soumettant progressivement tous les peuples, comme les Grecs et les Carthaginois, qu'elle intègre à la cité, et augmentant du même coup les effectifs de l'armée. Peu adaptée aux manœuvres délicates comme le prouve la cuisante défaite qu'elle subit à la bataille des Fourches Caudines (Furculae Caudinae) en 321 av. J.-C. contre les Samnites, la légion est réorganisée en armée manipulaire par Camille, au début du IVe siècle avant J.-C. Chaque corps possède alors un armement homogène et une fonction spécifique (hastati, principes et triarii). Les soldats sont placés en carrés compacts, les manipules, organisés en quinconces et parfaitement adaptés à des mouvements tactiques. Le légionnaire romain a la réputation d'avoir un moral d'acier, de refuser la défaite et de ne jamais reculer au combat. Sévèrement jugé et condamné s'il commet une faute, il peut même être passé par les armes s'il prend part à bataille se concluant par une défaite jugée « humiliante ». En effet, selon le principe de la décimation, un légionnaire sur dix est alors exécuté. Se caractérisant par une discipline de fer, jusqu'au Ier siècle, la légion romaine vient à bout de tous ses adversaires et concourt à étendre encore le territoire romain.

Armée de métier et émergence du pouvoir personnel

Cependant, plus Rome devient puissante, plus l'existence même de l'armée de volontaires qu'est la légion romaine est menacée. En effet, formée pour les besoins d'un conflit et licenciée quand vient la paix, la légion perd donc la majeure partie de l'expérience qu'elle avait acquise au combat. Vers 106-103 av. J.-C., Marius impose donc la création d'une armée de métier dont l'unité tactique est la cohorte. Toute la population peut désormais s'engager pour vingt ans – plus cinq ans de réserve – et s'équiper gratuitement. Une formation et un entraînement comparables à ceux des gladiateurs sont également mis en place. Beaucoup de simples paysans dépourvus de terres et de droits civiques s'engagent alors et trouvent dans la légion romaine une nouvelle famille et un nouveau foyer. On comprend alors mieux pourquoi et comment les généraux commandant les légions sont devenus des chefs adulés de leurs hommes, et que l'on assiste donc à l'émergence du pouvoir personnel face à l'autorité centrale. Bientôt les coups d'État se multiplient. Après celui de César (49-45 av. J.-C.), celui d'Antoine, qui se fait proclamer empereur en 27 avant J.-C., précipite la chute de la République.

De l'Empire à la fin de la légion (27 av. J-.C.- 476 ap. J.-C.)

Sous le Bas-Empire, les légions romaines ont fort à faire pour protéger tout le territoire impérial sur son *limes*, la frontière avec les peuples barbares. L'armée romaine devient alors une armée d'occupation chargée également du maintien de l'ordre et de l'administration des pays bordant le *limes*. Cependant, en raison du manque d'effectifs, elle recrute de plus en plus aux frontières de l'Empire et même de l'autre côté de ses frontières. L'armée romaine devient donc hétérogène et elle en vient même à développer des techniques de combat différentes. Pour remédier à ce problème, l'empereur Constantin tente bien de diviser l'armée en *comitatenses* (compagnons) et *limitanei* (frontaliers), mais des petites formations autonomes continuent de se développer et de mener raids et guérillas. L'armée romaine perd donc de sa cohésion et s'affaiblit, et les adversaires de Rome – Goths, Vandales, Francs, Burgondes... – profitent de cette faiblesse pour envahir le territoire romain et créer des royaumes au sein de l'Empire, qui se morcelle en petits États indépendants.

Enfin, en 476, les légions romaines ne peuvent empêcher les Hérules – un peuple germain du Nord de l'Europe – d'entrer dans Rome et de contraindre l'empereur Romulus Augustule à abdiquer : c'est la fin de l'Empire romain d'Occident.

1. Une classe sociale est divisée en centuries, en fonction de la richesse et non pas de la naissance. Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

La politie

La paix par la justice est la fin recherchée par des acteurs que le sort a réunis dans un espace social commun, appelé « politie ». La politie définit un espace de pacification tendancielle vers l'intérieur et de guerre virtuelle vers l'extérieur. L'appartenance à une politie relève d'une procédure de cooptation.

La paix par la justice est la fin recherchée par des acteurs vivant ensemble, car c'est entre des êtres humains entretenant des relations que des conflits peuvent éclater et dégénérer en lutte à mort. Le constat définit trois situations fondamentales. Dans la première, l'humanité est distribuée en populations qui s'ignorent et n'entretiennent aucune relation. Elle a été réalisée pendant des dizaines de millénaires par l'humanité paléolithique, dispersée en minuscules ethnies de chasseurs-cueilleurs, puis pendant une dizaine de millénaires par des empires continentaux, inclinant au repli sur soi et à l'ignorance de l'extérieur. Les développements des cinq derniers siècles ont imposé des relations soutenues entre toutes les populations humaines. Il ne reste aujourd'hui que deux situations possibles. Dans l'une, les relations s'établissent entre acteurs qui ont réussi à se doter des dispositifs et des procédures leur permettant de résoudre pacifiquement leurs conflits par la loi et le droit. Dans l'autre, l'absence des institutions de la pacification et de la justice fait que tout conflit risque toujours de dégénérer en lutte à mort. Ainsi se trouvent définis les deux espaces sociaux les plus décisifs pour la condition humaine.

Dans l'un, les acteurs bénéficient des conditions de la pacification tendancielle et peuvent vivre en paix les uns avec les autres, tout en vaquant à leurs occupations respectives et en se mettant en quête de leur interprétation personnelle du bonheur. Sur l'autre, ces espaces se rencontrent et entretiennent des relations, dont naissent des conflits et des risques de développements violents. Plusieurs mots servent couramment à désigner le premier espace : pays, nation, État, cité..., mais ils sont tous ambigus et mal définis, si bien qu'il paraît utile d'avancer un néologisme et d'adopter le mot de politie. Quant à l'espace de guerre virtuelle, on peut convenir de le nommer

transpolitie. À l'échelle des siècles et des millénaires, toute transpolitie a toujours eu pour vocation et destinée d'être transformée en politie par la guerre et la conquête, ce qui explique le gigantesque mouvement de regroupement politique vécu par les peuples depuis dix mille ans environ. Son étape ultime serait la fondation d'une politie planétaire, regroupant l'humanité tout entière et abolissant par le fait même la guerre.

La politie est le groupe consacré à la paix par la justice au bénéfice de ses membres. Cette définition soulève deux questions décisives : quels sont les contours spatio-temporels de la politie ? qui fait partie de quelle politie ? Seule l'histoire peut répondre à la première question, une histoire à chaque fois infiniment compliquée, où les hasards des guerres et des alliances se mêlent aux contraintes géographiques, économiques et techniques. Si l'on cherchait à expliquer de manière détaillée pourquoi la politie qu'est la France est précisément contenue dans les frontières que nous lui connaissons, il faudrait remonter au moins cinq mille ans en arrière. Toutes les polities actuelles et passées s'expliquent, elles aussi, par des histoires plus ou moins compliquées. Les documents ne révèlent aucun exemple de politie créée délibérément entre contractants volontaires. La première tentative est la construction européenne au cours du dernier demi-siècle.

La réponse à la seconde question est plus délicate. Le sens commun voudrait que se retrouvent réunis en politie ceux à qui l'histoire a imposé un sort commun. Mais la liberté native de l'espèce et de ses représentants, confirmée par la liberté politique ainsi que les développements démographiques et migratoires, interdisent de s'en tenir à cette réponse trop simple. D'un autre côté, il est logiquement impossible de tenir que tout être humain, en tant qu'humain, puisse choisir d'appartenir à n'importe quelle politie, car ce serait ruiner la réalité même de celle-ci et ignorer le besoin où elle est d'un ciment qui lui donne stabilité et durée. S'il est impossible d'admettre et d'exclure tout le monde, il reste à poser en principe que l'appartenance à une politie doit résulter d'une procédure de cooptation décidée et réglée par ceux qui en font déjà partie. La sélection des membres devient ainsi l'enjeu et l'objet d'une loi fondamentale de la politie.

Les devoirs - L'éthique des devoirs

L'éthique impose aux acteurs humains des devoirs comme autant d'impératifs à respecter absolument. Elle ne tient pas compte de la diversité et de la variabilité des contextes sociaux et culturels. Elle s'en tient aux injonctions : « tu dois », ou bien « tu ne dois pas ».

Alors que la moralité est relative et arbitraire du point de vue humain général et trouve ses raisons d'être au sein de contextes sociaux et culturels particuliers, l'éthique, elle, n'est ni relative ni arbitraire dans ses prescriptions, car celles-ci sont incluses dans la nature d'une activité. Ainsi le soldat et son devoir de courage. Le propre de l'état de soldat est d'être au service de la sécurité extérieure d'un corps politique ou « politie ». Le service implique le risque d'entrée en guerre de la politie contre une autre. À la guerre, on met en jeu son intégrité physique et psychique et sa vie. Le devoir du soldat est d'accepter ces risques et de surmonter la peur, de manière à pouvoir contribuer efficacement à la sécurité de la politie, en mettant certaines compétences à son service. Le devoir du soldat a deux dimensions. L'une exige de lui la maîtrise de compétences appropriées à sa fonction militaire. L'autre lui impose le courage comme une vertu à entretenir et à pratiquer. Le courage ne consiste pas dans l'absence de la peur, mais dans son contrôle, de manière à pouvoir agir malgré elle.

Les compétences militaires varient avec les époques et les sociétés, comme sont diverses les circonstances dangereuses qui pourraient inciter le soldat à fuir le danger ou à se laisser paralyser par la peur. Il n'en demeure pas moins deux invariants enjoints à tout soldat dans tout contexte et en toute circonstance : la maîtrise et la mise en œuvre de compétences exigées par le métier des armes, d'une part, et la capacité à agir malgré la peur, de l'autre. En un mot, l'éthique lui fait devoir d'être compétent et courageux. Ce devoir est imposé à l'état militaire en tant que tel, si bien qu'il n'a rien de relatif ni d'arbitraire. Les données empiriques confirment que, effectivement, partout et toujours, depuis que la guerre a fait irruption dans les destinées humaines, il y a une dizaine de millénaires, ce même devoir a été imposé à tous les soldats, non pas par la société ni la culture, mais universellement par la rationalité du métier militaire.

Si l'on retient de cet exemple simplifié ses articulations principales, un schéma émerge, susceptible d'être généralisé à toutes les entreprises humaines. Le point d'ancrage du dispositif éthique est une tâche à accomplir, en l'occurrence assurer la sécurité d'une politie au risque de la guerre contre une autre politie. Tout le reste est une déduction logique. Le risque de la guerre appelle la définition d'un état militaire, chargé de gérer au mieux toutes les tâches impliquées par sa nature de conflit violent entre polities. À son tour, l'état militaire exige, pour être rempli au mieux, des compétences – la maîtrise de savoirs et de savoir-faire appropriés aux tâches à accomplir – et des vertus / des dispositions permettant de contrôler et de surmonter les inclinations à mal assurer son état. Il reste à préciser comment s'acquièrent les compétences et les vertus.

Au total, quatre maillons apparaissent : une fin, un état, des compétences et des vertus, l'acquisition de celles-ci. Le devoir éthique n'est pas un maillon de la chaîne, il porte sur celle-ci tout entière et naît de ce que l'entreprise militaire doit être conduite au mieux. Il serait absurde de recommander de la conduire au pire, car ce serait assigner l'échec comme fin aux entreprises humaines. « *Tu dois* » et « *tu ne dois pas* » expriment une exigence de perfection adressée aux êtres humains d'avoir à toujours s'efforcer au mieux.

Un devoir est essentiellement une injonction à se plier à la rationalité imposée par la finalité. L'espèce humaine doit poursuivre des objectifs qui assurent sa survie et procurent un sens à celle-ci. Pour y réussir, ses représentants doivent se conformer à des instructions en termes de compétences et de vertus. Mais l'espèce et ses représentants ne « doivent » que parce qu'ils sont libres et que la liberté implique la capacité des contraires. Sans la liberté de se détourner des fins, de négliger son état, de demeurer incompétent et vicieux en négligeant de faire les efforts exigés pour acquérir les compétences et les vertus, l'éthique n'aurait pas lieu d'être. Elle serait absente de l'espèce humaine comme de tout le reste du règne vivant, qui survit efficacement grâce à des dispositifs innés assurant la fonctionnalité des organismes. Le règne humain, lui, est régi par la liberté, la finalité, la rationalité et la faillibilité, ce qui fait de la normativité imposée par l'éthique une distinction humaine.

La littérature sous les empereurs romains

La littérature romaine est à l'image de son peuple de guerriers : elle ne s'intéresse pas à la méditation sur la destinée humaine, à l'introspection ou à la réflexion. C'est une littérature d'action, où la vie politique, les affaires, la morale et la glorification du passé occupent une place de choix.

La poésie et la satire : Virgile, Ovide et Horace.

Les empereurs encouragent et protègent les auteurs qui écrivent sur la grandeur du peuple romain. Ainsi les poètes **Virgile** (70 - 19 av. J.-C) dans l'Énéide et **Ovide** (43-17 ap. J.-C.) avec

des accents érotiques dans les *Métamorphoses* proposent des œuvres qui forgent la légende romaine dans son ascension vers la gloire. Cependant, **Virgile** synthétise les styles de la poésie grecque. L'Énéide,

s'inspire de l'*Odyssée* pour conter sur le mode épique la fondation de Rome. Dans les *Bucoliques*, comme son aîné grec Théocrite⁽¹⁾, Virgile prône un retour à la vie paisible de la campagne et dans les *Géorgiques* il s'inspire des poèmes d'Hésiode⁽²⁾.

Les Romains, qui empruntent beaucoup à la Grèce antique, vont toutefois innover en développant la satire. Ce style littéraire romain puise ses racines dans les campagnes, où à la fin des moissons les paysans organisaient des banquets au cours desquels des convives s'affrontaient dans des joutes oratoires érotiques et vulgaires, les *saturae* (pots-pourris). **Horace** (65-8 av.J.-C.) transforme ces duels en un style littéraire original. Ainsi, dans les *Satires*, il oppose des personnages sensibles, doux, raffinés et humains à des personnages vulgaires, emportés, tyranniques. Les *Satires* de **Juvénal** (65-128) fustigent Rome, la cité devenue gigantesque, bruyante et sale. Il critique l'oisiveté et la passivité des citoyens qui se vautrent dans la paresse intellectuelle en se contentant

La littérature historique : Tite-Live, Tacite et Suétone.

du *panem et circenses* (du pain et des jeux). Il invite ses concitoyens à retrouver des valeurs ancestrales et le goût de l'effort physique : *mens*

sana in corpore sano (un esprit sain dans un corps sain).

Issus de laboureurs rustres et superstitieux, les Romains sont un peuple de conquérants ; leur histoire donne naissance à une littérature qui assure une gloire posthume à l'empereur et flatte l'ego des Romains jaloux de la notoriété de l'ancienne Grèce. **Jules César**, qui nourrit des ambitions politiques, décrit dans les *Commentaires sur la guerre des Gaules* (50 av. J.-C.) sa conquête de la Gaule. À l'inverse, **Salluste** (87-35 av. J.-C.) dans *Histoires* parsème son récit d'une analyse politique et sociale.

Dans l'*Histoire de Rome*, **Tite-Live** (64 av. J.-C. - 17 ap. J.-C.), loin des envolées lyriques des poètes, rapporte chronologiquement sans les critiquer les anecdotes, les croyances les plus anciennes. Cet écrivain idéalise l'action des hommes politiques afin de glorifier la cité. **Tacite** (55-120) brosse une fresque historique des empereurs romains (*Histoires* et *Annales*) et s'attache non seulement aux événements mais

aussi aux caractères des protagonistes. À l'instar de Salluste, dans un style épuré, il cherche dans la psychologie humaine les mobiles de l'action politique. *Les Vies des douze Césars* de **Suétone** (70-140) raconte avec minutie la vie des premiers empereurs.



La comédie : Plaute, Térence et Sénèque.

Sous l'Empire, le théâtre est peu à peu supplanté par les jeux du cirque, mais les anciens écrits trouvent toujours un public. La comédie, héritage grec, dénonce les travers de la société aristocratique romaine : la soif de pouvoir et de l'argent, et la flagornerie.

Plaute (254-184 av. J.-C.) et Térence (191-159 av. J.-C.) en sont les chantres. Le premier met en scène la vie quotidienne du petit peuple des villes alors que le second décrit des personnages burlesques qui expriment les vices de la société. Les comédies romaines sont des

dialogues, dont un bon tiers est chanté par des comédiens masqués. Dans ses tragédies *Phaedra* et *Medea*, le philosophe **Sénèque** (4 av. J.-C - 65 ap. J.-C.) s'approprie les mythes grecs en mettant en scène des personnages qui luttent contre des éléments surnaturels dans un déchaînement de passion et de violence. Les comédies de Plaute influenceront des écrivains français comme Molière qui reprend dans *L'Avare* des extraits de l'*Aulularia* (la Marmite) et s'inspire

de *Phormion* pour écrire *Les Fourberies de Scapin*. Enfin, les tirades du *Soldat fanfaron* préfigurent celles de l'*Illusion comique* de Corneille.

1. Poète grec (315-205 av. J.-C).

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi Rédacteur au CESA

2

^{2.} Poète grec du VII^e siècle av. J.-C. dont les principaux ouvrages sont la *Théogonie* (la généa-logie des dieux) et *Les Travaux et les Jours* (description des travaux agricoles et de l'histoire des races de l'humanité).

L'architecture romaine

Le vaste Empire romain est parsemé de constructions qui témoignent de la maîtrise technique et de l'inventivité des architectes de l'époque. Des ponts, des aqueducs ou des amphithéâtres embellissent les villes nouvelles et imprègnent durablement le paysage : en atteste le Colisée, dont les ruines subsistent à Rome.

L'architecture au service de tous

L'architecture romaine est un personnage à deux visages : le premier, héritage de la Grèce antique, est un athlète aux proportions idéalisées, à l'image des nombreux temples, forums ou arcs de triomphe. Le deuxième, plus pragmatique, est un besogneux, un légionnaire ou un paysan, représentés à travers les aqueducs, les ponts, les routes, les thermes...

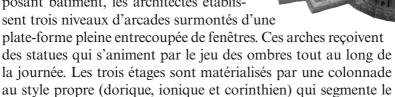
Cette architecture innove et invente des techniques audacieuses qui lui permettent de bâtir des monuments gigantesques et solides. Pour ce faire, les lourds matériaux difficiles à manier et qui nécessitent des maîtres d'œuvre spécialisés sont délaissés au profit d'un procédé simple que l'on voit répété à loisir partout dans l'Empire : l'opus caementicium. Cet alliage révolutionnaire, moellons scellés avec un mélange de sable et de chaux (mortier), permet, durcissant avec le temps, d'édifier des murs. Pour dissimuler cet appareillage grossier, les bâtisseurs posent un plaquage en marbre maintenu avec du mortier ou des agrafes en fer. L'emploi de ce mortier rend aussi possible la construction d'arches et de voûtes gigantesques. En effet, en répartissant la charge du bâtiment sur des piliers, l'arche allège le poids des murs et renforce la solidité du monument. Demeurée intacte, la coupole du Panthéon, qui s'érige à plus de quarante-trois mètres du sol, en est le plus bel exemple.

Les architectes accompagnés d'ingénieurs astucieux vont tenter toutes les audaces pour améliorer le quotidien des citoyens : ils bâtissent des aqueducs défiant les contraintes naturelles (rivières, vallées...) afin d'acheminer l'eau vers les villes ; des maisons à plus de huit étages grandissent à Rome ; des thermes aux décors fabuleux offrent un espace où les citadins se retrouvent pour se détendre dans des bains chauds ou froids ; des voies pavées quadrillent l'ensemble de l'Empire pour faciliter la circulation des marchandises, des informations, des impôts ou des légions.

Mais c'est en édifiant le Colisée, au cœur de l'Empire, que les bâtisseurs vont exprimer tout leur talent.

Le Colisée

En 71, pour célébrer sa victoire en Judée, l'empereur Vespasien décide de construire un amphithéâtre qui pourra accueillir jusqu'à 50 000 spectateurs. Sa longueur de 188 mètres, sa largeur de 156 mètres et sa hauteur de 48 mètres en font le plus vaste amphithéâtre jamais construit par les Romains. Pour harmoniser cet imposant bâtiment, les architectes établis-



es, cune
s. Ces arches reçoivent ombres tout au long de isés par une colonnade orthien) qui segmente le

mur en petits carrés où le regard vient s'accrocher et dont la répétition donne un sentiment d'infini. Outre l'aspect esthétique, ces arcades servent de portes d'accès. Au nombre de quatre-vingts, elles permettent d'évacuer les spectateurs en quelques minutes. Quatre entrées, séparées des autres et richement décorées, sont réservées à l'empereur et à son entourage. Des tessons de poterie qui tiennent lieu de billets et un astucieux système de numérotation gravé sur les portes et dans les gradins répartissent les spectateurs selon leur statut social. En bas, au plus près de l'arène, les sénateurs ; au-dessus, la noblesse ; au niveau supérieur, les simples citoyens. Au dernier étage, debout et sans confort, se trouvent les plus pauvres, les esclaves et les femmes.

Les animations sans cesse renouvelées sont spectaculaires : chasses aux animaux exotiques, reconstitutions de batailles célèbres et/ou de batailles navales, exécutions de voleurs et combats de gladiateurs. Pour assurer une mise en scène originale, les architectes construisent sous le plancher en bois recouvert de sable (*arena*) un ensemble de galeries qui, par le jeu de trappes, de puits ou d'ascenseurs, permettent de hisser les décors, les animaux ou les hommes sur l'arène. Les Romains, soucieux de leur confort, n'hésitent pas, quand les conditions métérologiques l'exigent, à déployer le *velarium* (toile), à l'aide de treuils et de poulies, pour abriter les spectateurs.

Les édifices romains qui ont résisté aux affres du temps continuent de nous fasciner par leur beauté et leur ingéniosité.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

La paire ne va pas nécessairement de pair !

« Le train et le vélo doivent aller de paire, estime un urbaniste néerlandais. » Titre d'un article extrait d'un quotidien francophone.

La difficulté d'écrire une expression plutôt utilisée à l'oral provoque, comme nous l'avons déjà vu souvent, des angoisses existentielles qui poussent l'homme à faire le choix de changer de tournure de phrase. Un refus d'obstacle malheureux auquel devrait remédier la consultation du dictionnaire.

Il en est ainsi pour l'expression « aller de pair ». Que faut-il écrire : *pair* ou *paire* ?

Issu du latin *par*, *paris*, l'adjectif « pair » remplacé aujourd'hui par « pareil » ou « semblable », a été substantivé pour donner naissance au début du xvII^e siècle à la locution « **aller de pair avec** » que nous entendons encore aujourd'hui.

« L'autorité doit aller de pair avec la responsabilité. »

James Oscar McKinsey.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros, chef d'état-major de l'armée de l'air

Gilles Lemoine, général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Jean Tulard, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Jean Baechler, de l'Académie des sciences morales et politiques.

André Lewin, ambassadeur de France.

Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Jean-Pierre Zarader, agrégé de philosophie.

Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale.

Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.

Patrick Facon, directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Ouentin-en-Yvelines.

François Pernot, maître de conférences en histoire moderne.

Hervé Coutau-Bégarie, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Alain Bévillard, général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.

Pierre Demeulenaere, professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.

Rendez-nous visite, connectez-vous, et faites-nous part de vos commentaires!

